



Ecole St Joseph

Dossier de rentrée 2019/2020



Présentation et Fonctionnement de l'établissement

1- Les horaires

7h00-8h30	Service de garderie
8h30	Début de l'accueil dans les classes pour tous les élèves
8h45	Début des cours pour l'ensemble des élèves
12h30 (12h15 pour les maternelles)	Pause déjeuner
13h15	Coucher des PS/MS
13h45	Reprise des cours
16h15 (16h00 pour les maternelles)	Fin des cours
16h30-18h45	Service de garderie

L'accueil et la sortie des élèves s'effectuent dans la classe de chaque enfant. L'école sera fermée à partir de 8h45. En cas de retard, il faudra attendre que l'on vienne vous ouvrir.

Les élèves seront accueillis dans leur classe à partir de 8h30 le matin et 13h30 (13h15 pour les plus jeunes) l'après-midi (pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine).

Dans un souci de surveillance, sécurité et respect du fonctionnement établi au sein de l'établissement, je vous remercie de respecter ces horaires et de venir conduire ou chercher votre enfant au sein de sa classe.

2- Temps de soutien deux fois par semaine

<u>Soutien</u> : pour les enfants qui présentent des difficultés dans certains apprentissages scolaires. Ce temps vous sera proposé par les enseignantes.	16h30 à 17h00
---	---------------

3- La garderie

Un service de garderie est proposé au sein de l'école. Vous pouvez y déposer votre enfant à partir de 7h00 le matin jusqu'à 8h30 (l'accueil se fait ensuite dans les classes) ainsi que le soir de 16h30 à 18h45. Les factures de garderie vous seront désormais transmises par mail.

4- La structure pédagogique

Pour la rentrée 2019, l'école ouvre une sixième classe avec un effectif de 144 élèves. Voici la structure pédagogique pour la rentrée 2019-2020.

Les enseignants :		Les membres du personnel :	
- Mélanie SOYER	Classe PS-MS (lundi et mardi)	- Flavie AUCHER	ASEM classe PS/MS, garderie, entretien
- Claudie GUMY	Classe PS-MS (jeudi et vendredi)		
- Julie MONNERON - Bénédicte DEFOIS (le jeudi)	Classe MS-GS Décharge de direction	- Aline PATARIN	ASEM MS/GS, garderie
- Juliette GUERRY	Classe CP-CE1	- Magalie DELAVERGNE	Garderie, cantine, entretien
- Stéphanie DUBOIS	Classe CE1-CE2	- Céline ROBIN	Auxiliaire de Vie Scolaire
- Amélie GODERE	Classe CM1-CM2	- Sandrine TEXIER	Auxiliaire de Vie Scolaire
- Nicolas VINET	Classe CM1-CM2	- Nathalie	Cuisinière
		Chantal TRAINÉAU	Cantine
- Sabine BROSSARD	Enseignant spécialisé intervenant pour les élèves en difficultés	Les catéchistes bénévoles:	
Animateur sportif :		Groupe CE1 : J-Baptiste PATARIN Groupe CE2/CM : Jacqueline MARIONNEAU, Céline ROBIN	
- Tony PROQUIN	Educateur sportif auprès des élèves CM une fois par semaine	Prêtre de la paroisse : Olivier BLENEAU	

5- La liaison parents/enseignants

Votre place de parent est essentielle durant toute la scolarité de votre enfant tant pour lui apporter un cadre rassurant avec un ensemble de valeurs que pour l'accompagner à grandir, s'épanouir,...

Différents temps de réunions vous seront proposés dans l'année, votre présence est importante.

- Les réunions de parents d'élèves proposées en début d'année sont des moments importants à ne pas rater. C'est l'unique réunion de l'année où chaque enseignant explique de manière détaillée le fonctionnement de la classe, les projets d'année, le quotidien de votre enfant à l'école.

- Le cahier de liaison permet d'établir un contact régulier entre les parents et l'enseignant de votre enfant. Il vous permet également d'avoir toutes les informations sur les sorties scolaires, vie de l'école .
Je vous demande donc de le consulter très régulièrement.

- Les rendez-vous individuels avec l'enseignant de votre enfant.

- Le site internet de l'école vous permet de suivre et d'obtenir un certain nombre d'informations (activités dans les classes, vie de l'école, annonce des manifestations,). Régulièrement mis à jour, c'est également pour vous l'occasion de découvrir le travail effectué par vos enfants.

D'autre part, je vous invite à prendre rendez-vous dès lors que quelque chose vous inquiète, perturbe, pose questions . L'équipe enseignante est la mieux placée pour répondre aux questions qui relèvent de la vie de votre enfant à l'école.

➤ Le projet éducatif de l'établissement :

Le projet éducatif de l'école St Joseph s'articule autour de trois orientations :

1/ L'école St Joseph : Un lieu où grandir et s'épanouir !

Nous veillons à ce que chacun se sente accueilli, trouve sa place et puisse grandir dans la confiance. L'école St Joseph a le souci de tous les élèves, notamment ceux qui ont des difficultés.
Nous souhaitons rendre nos élèves acteurs, les mettre en situation de responsables en encourageant la prise d'initiatives et la persévérance.

2/ L'école St Joseph : Un esprit ouvert !

Dans le respect, nous découvrons, connaissons, apprenons, les différences entre nous, en classe et dans le monde. Nous mettons en place des actions concrètes pour apprendre ailleurs et autrement (classe découverte, défis entre écoles, échanges interclasses, visites d'intervenants extérieurs, sorties scolaires).

3/ L'école St Joseph : Un ensemble de partenaires !

Nous souhaitons instaurer au sein de l'établissement un véritable climat de confiance entre les différents partenaires en favorisant le dialogue et la communication (enfants, familles, enseignants, personnels, associations, catéchistes). Pour suivre cet objectif, nous favorisons le travail en équipes en tenant compte des talents de tous. Chacun doit pouvoir s'affirmer sans s'imposer.

➤ Le projet pastoral de l'établissement

L'école privée Saint Joseph est un établissement catholique d'enseignement ouvert à tous. Il s'inscrit dans la lignée de l'enseignement Catholique et veut ainsi accueillir les enfants en leur proposant ses valeurs, dans le respect des convictions de chacun. Dans notre école, nous souhaitons :

1/ Promouvoir un climat fraternel

fondé sur le respect mutuel des personnes, entre les enfants mais aussi entre les enfants et les adultes qui les encadrent, avec le soutien des parents, créant ainsi une communauté éducative.

2/ Permettre de s'approprier un héritage culturel

par la découverte de nos racines chrétiennes et de l'histoire des religions.

3/ Mettre en valeur des temps forts de la vie de l'Eglise

en se basant sur le calendrier et les fêtes liturgiques. Chaque classe vit des temps de réflexion et d'échanges en s'appuyant sur les grandes fêtes de l'année liturgique. Pour ce faire, nous disposons d'une heure par semaine que nous récupérons sous la forme d'un quart d'heure supplémentaire chaque jour. Des célébrations ou des rencontres réunissent les classes pour Pâques, Noël, .

4/ Cultiver la notion de générosité et solidarité

dans un souci d'ouverture et par le soutien de projets divers.

5/ Inviter à découvrir la paroisse de Saint Jacques du Val Graon

Chaque famille est invitée à rejoindre la paroisse lors des messes ou à la maison paroissiale. Les élèves qui veulent se préparer au baptême ou à la première communion peuvent le faire en lien avec la paroisse. Vous pouvez contacter la paroisse sur le site suivant : <http://www.paroisse-moutiers.fr/> Notre école offre de nombreux services pour approfondir sa foi : la catéchèse du CE1 au CM2, l'éveil à la foi des enfants de 3 à 7 ans .

5/ Les temps forts de l'école Saint Joseph

❖ La catéchèse CE1 au CM2 :



- Visite de l'église : une découverte des lieux pour certains, un approfondissement pour d'autres...
- Des outils : un classeur par élève avec de modules étudiés chaque année : « Dieu sauve et libère » et « Dieu ouvre un chemin ».

- Des temps privilégiés : par petits groupes avec des catéchistes, afin de permettre des échanges constructifs (pour parler de la confiance en soi par exemple).
- Des actions : une école engagée dans des causes. Par exemple, un cross, organisé avec le secteur, pour soutenir l'Association ELA.



❖ L'éveil à la foi PS au CP :



- Des temps forts : un regroupement des classes pour partager un moment par exemple : « que c'est beau la vie ! ». Les groupes sont mélangés et ainsi les enfants se découvrent dans d'autres circonstances.



- Des outils : cadeaux de Dieu. C'est un outil très riche et adapté aux enfants constitué d'un chevalet, d'un CD, de jeux, ...

- Des actions : une école engagée dans des causes. Par exemple, une matinée sportive, avec les classes mélangées, pour soutenir l'Association ELA.



Organisation de l'école

1- Sorties

En dehors des heures de garderie, l'accueil et la sortie des enfants se font dans les classes. Par mesure de sécurité, nous vous demandons de venir chercher votre enfant dans sa classe. Pour les plus grands qui rentrent seuls, une autorisation de sortie non-accompagnée est demandée (cf. fiche jointe).

Tout changement inhabituel concernant ces sorties (enfant qui prendrait ou ne prendrait plus le car, qui resterait à la garderie, qui serait ramené par une personne autre que d'ordinaire,...) devra nous être signalé afin d'éviter toute erreur. Une pièce d'identité sera demandée aux personnes qui ne fréquentent pas l'école et viennent chercher un enfant pour la première fois.

2- Transport scolaire

Le transport scolaire est un service assuré par la municipalité. Pour toute question organisationnelle, je vous remercie donc de bien vouloir vous adresser en mairie.

3- Médicaments

Sauf cas exceptionnel, il est interdit de donner des médicaments à un élève, il est donc inutile d'en transmettre à l'enseignant. Pour tout problème, merci de m'en faire part.

Un PAI est mis en place avec le médecin scolaire pour les enfants qui nécessitent des soins, médicaments régulièrement ou pour les allergies avérées.

4- Absences

En inscrivant votre enfant au sein de l'établissement, vous vous engagez à ce que votre enfant vienne à l'école de manière assidue. En ce sens, toute absence doit être signalée et justifiée. Les absences pour motifs personnels (vacances,) ne sont pas appréciées et ne rentrent pas dans les valeurs que l'école souhaite transmettre.

Il est important de prévenir et [d'apporter un justificatif](#) car l'école se doit de justifier de l'absence de l'élève lors d'un passage de l'inspecteur de l'éducation nationale.

L'article L131-8 du code de l'éducation définit les absences autorisées :

- la maladie, notamment si elle est contagieuse
- la tenue d'une réunion solennelle de la famille (mariage, enterrement,)
- un problème de transport pour se rendre à l'école
- l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (organisation en lien avec un déplacement professionnel)

En dehors de ces cas définis par la Loi, les absences ne sont pas autorisées.

En cas d'absences non justifiées, non averties et/ou répétées (plus de 4 demi-journées par mois) une information sera transmise à la Direction Académique de Services de l'Éducation Nationale qui adressera un avertissement aux responsables légaux de l'enfant.

Vous comprendrez aisément que ces mesures ont pour objectifs de garantir le bon fonctionnement de l'établissement et de respecter le travail de l'équipe éducative au service des élèves.

Je vous remercie donc de la rigueur dont vous saurez faire preuve sur ce sujet.

5- Discipline générale

Dans l'intérêt de tous, il est demandé :

- de respecter l'heure de début des cours et activités en classe.
- d'apporter soin et application à son travail personnel. Ce travail devra être réalisé dans les délais demandés par les enseignants. Les parents, tuteurs devront être vigilants par rapport au travail produit à la maison.
- d'avoir un comportement et une humeur qui ne gênent pas les cours.
- de respecter les locaux, le mobilier, le matériel pédagogique et les manuels scolaires.
- de respecter le matériel de ses camarades ainsi que le sien.
- de mettre les détritiques et les papiers dans les poubelles ou bacs de tri prévus à cet effet.
- de venir à l'école avec le matériel demandé (cf liste de fournitures) et uniquement celui-ci (de septembre jusqu'à la fin de l'année scolaire).

-de porter une tenue vestimentaire correcte et décente, attendue en milieu scolaire. Les jupes et les shorts ne doivent pas être plus courts que mi-cuisses, pas de fines bretelles ou dos-nu. Les chaussures doivent être adaptées pour courir, faire du vélo .et doivent bien maintenir les pieds, notamment chez les plus jeunes élèves.

6- Rentrée des PS1

Pour pouvoir inscrire votre enfant dans l'école, il faudra que l'enfant :

- ai 3 ans
- Sois propre

De plus, trois rentrées seront possibles dans l'année : 2 septembre 2019, le lundi 6 janvier 2020 et le lundi 27 avril 2020.

7- Les différentes associations de l'école

Associées à l'équipe éducative, trois associations (l'OGEC, l'APPEL, et l'AGRS) permettent à l'école Saint Joseph de préserver un cadre de travail et d'épanouissement agréable.

Ces associations sont composées de personnes bénévoles.

Vous trouverez dans les pages suivantes un descriptif de chacune d'entre elles.

N'hésitez pas à vous renseigner sur l'étendue de leurs objectifs et de leurs actions, notamment lors de l'assemblée générale au mois de novembre ! Tout au long de l'année, si vous êtes intéressés par une de ces associations n'hésitez pas à venir voir les parents bénévoles ou les enseignants ! Nous avons besoin de l'aide de tous

Organisation entrée et sortie école

1- L'école

Durant l'année 2018-2019, quelques modifications ont eu lieu : le trajet pour la cantine, le lieu de garderie.

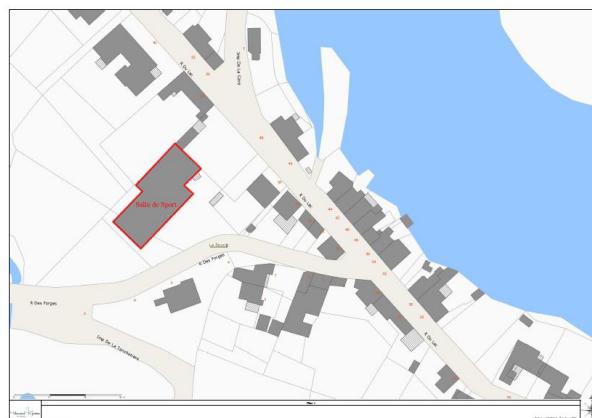
A partir de la rentrée 2019 :

- les enfants seront accueillis dans la cantine pour la garderie du matin et du soir (comme les années précédentes)
- Les deux services de cantine vont reprendre : 12h15-13h00 : pour les enfants de maternelle et 13h00-13h45 : pour les enfants de primaire.
- L'accueil du matin, la sortie et l'entrée du midi et la sortie du soir se fera de nouveau par l'entrée de la cantine.
- Le portail bleu à l'avant de l'école sera à prendre uniquement pour des imprévus de la journée.

2- La sixième classe

Nous ouvrons une sixième classe qui sera située près de la salle de sport. Cette classe correspondra au niveau CM1/CM2.

- L'accueil du matin (8h30 à 8h45) : aura lieu dans la classe. Les enfants devront être déposés dans la classe. Un arrêt de car se fera devant le bâtiment. Les enfants déposés à la garderie le matin seront emmenés dans la classe par Julie MONNERON
- Le temps du midi : les enfants seront réunis au sein de l'école. Ainsi, le départ (12h35) et l'arrivée (13h40) pour le midi, pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine, se feront au sein de l'école
- La sortie du soir se fera au portail blanc de la cantine



Il a pour objectif d'assurer :

- Le fonctionnement de l'école (personnel non enseignant, garderie, consommables)
- Les investissements (mobiliers, immobiliers et divers matériels)

➤ Le bureau :

- Le Président – Mr Potier Freddy
- Le Vice-Président : Mr Patarin Jean-Baptiste
- La Secrétaire – Mme Pidou Sophie
- Le Secrétaire adjoint– Mme Baïao Emilie
- La Trésorière – Mme Traineau Anne-Sophie
- Le trésorier-adjoint – Mr Barbot Frédéric et trésorier des fêtes : Potier Roland

➤ Rétributions scolaires

La participation des familles pour les rétributions s'élève à 26€ par mois et par enfant. Cette somme est utilisée pour :

- rembourser des emprunts (travaux de bâtiments) et réaliser un nouveau projet immobilier.
- assurer le fonctionnement des différents services départementaux de la D.E.C (secrétariat, gestion, psychologie, animation),
- verser une indemnité de fonction aux directeurs et une indemnité de départ à la retraite aux enseignants,
- alimenter la caisse de solidarité qui permet de donner une aide aux écoles qui font de gros travaux.

➤ Garderie

Vous pouvez mettre votre enfant à la garderie de façon régulière ou occasionnelle. Les frais de garderie s'élèvent à 0,45 € du d'h. Cette dépense vous est facturée en même temps que les rétributions mensuelles.

➤ Facturation

Un échéancier des paiements des rétributions vous sera adressé en début d'année dans le cahier de liaison de votre aîné. Seuls les usagers de la garderie recevront une facture mensuelle. L'O.G.E.C est à votre écoute pour toute(s) difficulté(s) qui pourrait(ent) survenir,

Grâce à l'effort de tous, lors des fêtes et des « journées travaux », nous pourrons continuer à faire évoluer l'école et maîtriser la hausse des tarifs.

L'APEL

Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre.

Ses objectifs sont les suivants :

- Représenter les familles auprès de la Direction, dans les Conseils d'école, d'établissement, de classe ;
- Réfléchir sur le fonctionnement de l'école et ce que nos enfants y vivent, répondre à vos interrogations ou préoccupations ;
- Participer financièrement aux projets de classe ;
- Organiser des conférences ;
- Défendre les intérêts de l'enseignement catholique, sachant que le gouvernement ne tient compte que du nombre d'adhérents à l'A.P.E.L

➤ Le bureau :

- La Présidente – Mme Chabot Julie
- La Vice-Présidente– Mme Bourmaud Stéphanie
- La Secrétaire – Mme Friou Marie
- La Secrétaire adjointe– Mme Potier Anne
- La Trésorière – Mme Roblin Carole

Adhérer à L'APEL c'est soutenir les actions et la vie de l'école St Joseph (avec la possibilité, si vous le souhaitez, d'assister aux différentes réunions proposées au sein de l'établissement) mais c'est aussi soutenir l'enseignement privé au niveau départemental, académique et national. Pour devenir adhérent, il vous suffit de remplir le bulletin d'adhésion joint dans ce dossier.

L'AGRS

Association de Gestion du Restaurant Scolaire

Les missions de l'AGRS :

- Gérer la préparation et le service des repas pour les élèves de l'école St Joseph ;
- Servir des repas sains et équilibrés à un coût maîtrisé ;
- Participer à l'apprentissage de l'autonomie et de la socialisation des enfants à table ;

Elle est composée de parents d'élèves, de membres du conseil municipal, du maire, du chef d'établissement et des présidents OGEC et APEL

➤ Le bureau :

- La Présidente – Mme Buton Sandra
- La Secrétaire – Mme Puiroux Laëticia
- La Trésorière – Mme Bonnamy Fanny
- La Trésorière adjointe – Mme Ravard Jessica

➤ Tarif 2019/2020:

50€/mois sur 10 mois
4 € le repas occasionnel
1,50 € les PAI (lorsque le repas préparé par les parents est pris à la cantine)

Les enfants déjeunent au restaurant scolaire attendant à l'école.

J'attire votre attention :

Comme l'école, la cantine
est un lieu d'apprentissages et de découvertes
où chaque élève se doit de respecter les consignes
établies ainsi que les règles de politesse et de savoir
vivre.

Chaque enfant apporte une serviette de table en tissu, dans un pochette individuelle, marquée de son prénom, le lundi matin et la rapporte chez lui le vendredi soir.

CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020

AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
Jeu 1	Dim 1	Mar 1	Ven 1 Touss.	Dim 1	Mer 1 1er An	Sam 1	Dim 1	Mer 1	Ven 1 F.Trav.	Lun 1 L. Pent	Mer 1
Ven 2	Lun 2 Reentrée	Mer 2	Sam 2	Lun 2	Jeu 2	Dim 2	Lun 2	Jeu 2	Sam 2	Mar 2	Jeu 2 Fin des cours
Sam 3	Mar 3	Jeu 3	Dim 3	Mar 3	Ven 3	Lun 3	Mar 3	Ven 3	Dim 3	Mer 3	Ven 3
Dim 4	Mer 4	Ven 4	Lun 4	Mer 4	Sam 4	Mar 4	Mer 4	Sam 4	Lun 4	Jeu 4	Sam 4
Lun 5	Jeu 5	Sam 5	Mar 5	Jeu 5	Dim 5	Mer 5	Jeu 5	Dim 5	Mar 5	Ven 5	Dim 5
Mar 6	Ven 6	Dim 6	Mer 6	Ven 6	Lun 6	Jeu 6	Ven 6	Lun 6	Mer 6	Sam 6	Lun 6
Mer 7	Sam 7	Lun 7	Jeu 7	Sam 7 Marché de Noël	Mar 7	Ven 7	Sam 7	Mar 7	Jeu 7	Dim 7 Mères	Mar 7
Jeu 8	Dim 8	Mar 8	Ven 8	Dim 8	Mer 8	Sam 8	Dim 8	Mer 8	Ven 8 Vict.45	Lun 8	Mer 8
Ven 9	Lun 9	Mer 9	Sam 9	Lun 9	Jeu 9	Dim 9	Lun 9	Jeu 9	Sam 9	Mar 9	Jeu 9
Sam 10	Mar 10	Jeu 10	Dim 10	Mar 10	Ven 10	Lun 10	Mar 10	Ven 10	Dim 10	Mer 10	Ven 10
Dim 11	Mer 11	Ven 11	Lun 11 Arm.18	Mer 11	Sam 11	Mar 11	Mer 11	Sam 11	Lun 11	Jeu 11	Sam 11
Lun 12	Jeu 12	Sam 12	Mar 12	Jeu 12	Dim 12	Mer 12	Jeu 12	Dim 12 Pâques	Mar 12	Ven 12	Dim 12
Mar 13	Ven 13	Dim 13	Mer 13	Ven 13	Lun 13	Jeu 13	Ven 13	Lun 13 Férié	Mer 13	Sam 13	Lun 13
Mer 14	Sam 14	Lun 14	Jeu 14	Sam 14	Mar 14	Ven 14	Sam 14	Mar 14	Jeu 14	Dim 14	Mar 14 F.Nat.
Jeu 15	Dim 15	Mar 15	Ven 15	Dim 15	Mer 15	Sam 15	Dim 15	Mer 15	Ven 15	Lun 15	Mer 15
Ven 16	Lun 16	Mer 16	Sam 16	Lun 16	Jeu 16	Dim 16	Lun 16	Jeu 16	Sam 16	Mar 16	Jeu 16
Sam 17	Mar 17	Jeu 17	Dim 17	Mar 17	Ven 17	Lun 17	Mar 17	Ven 17	Dim 17	Mer 17	Ven 17
Dim 18	Mer 18	Ven 18	Lun 18	Mer 18	Sam 18 Portes ouvertes	Mar 18	Mer 18	Sam 18	Lun 18	Jeu 18	Sam 18
Lun 19	Jeu 19	Sam 19	Mar 19	Jeu 19	Dim 19	Mer 19	Jeu 19	Dim 19	Mar 19	Ven 19	Dim 19
Mar 20	Ven 20	Dim 20	Mer 20	Ven 20	Lun 20	Jeu 20	Ven 20 Print.	Lun 20	Mer 20 Matinée travaillée	Sam 20	Lun 20
Mer 21	Sam 21	Lun 21	Jeu 21	Sam 21	Mar 21	Ven 21	Sam 21	Mar 21	Jeu 21 Ascen	Dim 21 Pères	Mar 21
Jeu 22	Dim 22	Mar 22	Ven 22	Dim 22 Hiver	Mer 22	Sam 22	Dim 22	Mer 22	Ven 22	Lun 22	Mer 22
Ven 23	Lun 23 Autom.	Mer 23	Sam 23	Lun 23	Jeu 23	Dim 23	Lun 23	Jeu 23	Sam 23	Mar 23	Jeu 23
Sam 24	Mar 24	Jeu 24	Dim 24	Mar 24	Ven 24	Lun 24	Mar 24	Ven 24	Dim 24	Mer 24	Ven 24
Dim 25	Mer 25	Ven 25	Lun 25	Mer 25 Noël	Sam 25	Mar 25 M.Gras	Mer 25	Sam 25	Lun 25	Jeu 25	Sam 25
Lun 26	Jeu 26	Sam 26	Mar 26	Jeu 26	Dim 26	Mer 26	Jeu 26	Dim 26	Mar 26	Ven 26	Dim 26
Mar 27	Ven 27	Dim 27	Mer 27	Ven 27	Lun 27	Jeu 27	Ven 27	Lun 27	Mer 27	Sam 27	Lun 27
Mer 28	Sam 28	Lun 28	Jeu 28	Sam 28	Mar 28	Ven 28	Sam 28	Mar 28	Jeu 28	Dim 28 Kermesse	Mar 28
Jeu 29	Dim 29	Mar 29	Ven 29 Assemblée Générale sous réserve UDOGEC	Dim 29	Mer 29	Sam 29	Dim 29	Mer 29	Ven 29	Lun 29	Mer 29
Ven 30 Mater nelles	Lun 30	Mer 30	Sam 30	Lun 30	Jeu 30		Lun 30	Jeu 30	Sam 30	Mar 30	Jeu 30
Sam 31		Jeu 31		Mar 31	Ven 31		Mar 31		Dim 31 Pentec		Ven 31